

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 08 JUILLET 2025 À 19 h 00, AU 143, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro 2
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur Martin Tourigny, maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

**Conseil municipal de Saint-Samuel du
mardi 08 juillet 2025 à 19h00**

1. ORDRE DU JOUR

1.1. Adoption de l'ordre du jour ;

2. PROCÈS-VERBAL

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025;

3. TRÉSORERIE

3.1. Adoption des comptes à payer en date du 30 juin 2025 ;

4. RÈGLEMENTATION

4.1 Demande de dérogation mineure de Ferme Bernoise S.E.N.C.

5. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Partenariat avec l'organisme Ô Rivage ;

5.2 Retour sur les événements de la Saint-Jean ;

5.3 Augmentation de la limite de crédit de la Visa de notre adjointe ;

5.4 Soumission pour la mise à niveau de notre système de caméras ;

5.5 Taux préférentiel de location du centre multifonctionnel pour les employé(e)s de la municipalité ;

5.6 Restauration de la Métal pless ;

6. RAPPORTS DES COMITÉS

6.1 Rapport du CLSC de Daveluyville, juin 2025 ;

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. VARIA

8.1 Bureau de poste

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Prochain conseil, le mardi 12 août 2025 à 19h00.

1. ORDRE DU JOUR

2025-07-619

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Marie-France Plante et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2. PROCÈS-VERBAUX

2025-07-620

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par madame Evelynne Lampron, appuyée par monsieur Grégoire Bergeron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. TRÉSORERIE

2025-07-621

3.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2025

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juin 2025 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 53 088,70 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance ;

ATTENDU QUE le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

ATTENDU QUE le directeur général greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juin 2025 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant 53 088,70 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu :

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2025

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier

4. RÈGLEMENTATION

2025-07-622

4.1 DEMANDE DE DEROGATION MINEURE DE FERME BERNOISE S.E.N.C. REPRESENTÉ PAR MONSIEUR YVAN BERGERON ET MADAME SOPHIE MICHAUD

La demande concerne la propriété localisée dans le 3^e Rang Ouest dans la municipalité de Saint-Samuel, plus précisément sur le lot 5 445 692 du cadastre du Québec, située dans la zone A2 du plan de zonage de la municipalité.

La demande consiste à réduire la marge de recul avant de 30 mètres à 21 mètres. La grille des usages et des normes de la zone A2 indique que la marge de recul avant est de 30 mètres.

ATTENDU QUE la demande vise à réduire la marge de recul avant afin d'agrandir le bâtiment d'élevage existant de 40' x 60';

ATTENDU QUE le bâtiment d'élevage est localisé sur un terrain adjacent à la rivière Bulstrode;

ATTENDU la présence d'un talus d'environ 12' de hauteur derrière le bâtiment qui complique l'agrandissement vers l'arrière;

ATTENDU QUE construire l'agrandissement le plus loin possible de la rivière est souhaitable en raison des risques d'inondation et de mouvement de terrain;

ATTENDU QU'une marge de recul de 21 mètres avec la limite avant est raisonnable;

ATTENDU QUE la demande ne touche pas une disposition réglementaire adoptée en vertu des paragraphes 16 ou 16.1 du deuxième alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4 ou 4.1 du deuxième alinéa de l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le C.C.U. recommande l'acceptation de la demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante appuyée par madame Evelyne Lampron et résolu d'accepter la réduction de la marge de recul avant de 30 mètres à 21 mètres afin d'agrandir le bâtiment d'élevage existant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

2025-07-623

5.1 PARTENARIAT AVEC L'ORGANISME Ô RIVAGE

ATTENDU QUE l'organisme Ô Rivage nous a présenté une demande de partenariat financier en échange de visibilité;

ATTENDU QUE l'organisme œuvre à la prévention des dépendances par la promotion des saines habitudes de vie. L'organisme accompagne gratuitement les adultes des MRC de L'Érable et d'Arthabaska dans leur démarche vers une meilleure qualité de vie;

ATTENDU QUE la Municipalité désire supporter ces organismes qui viennent en aide à nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par madame Suzanne Tremblay et résolu d'offrir une somme de 400,00 \$ pour obtenir le plan argent dans le plan de visibilité de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-07-624

5.2 RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS DE LA SAINT-JEAN

ATTENDU QUE lors des festivités de la St-Jean, des actes de vandalisme ont été commis sur nos équipements et sur nos installations ;

ATTENDU QUE cela a un impact négatif pour la municipalité, ses employés et bénévoles ainsi que sur la tenue d'activités futures ;

ATTENDU QUE la municipalité désire continuer d'offrir à la population des activités ;

ATTENDU QUE les élus sont d'accord pour que les coupables soient punis afin de dissuader d'autres actes similaires ;

EN CONSÉQUENCE, les élus sont unanimes pour demander une réparation monétaire et de demander aux fautifs d'effectuer du bénévolat lors d'une activité future de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-07-625

5.3 AUGMENTATION DE LA LIMITE DE CRÉDIT DE LA VISA DE NOTRE ADJOINTE

ATTENDU QUE la limite de la carte de crédit attribuée à notre adjointe est de 1000.00\$;

ATTENDU QUE notre adjointe utilise la carte de crédit pour effectuer les achats du comité des loisirs pour différents événements ;

ATTENDU QUE les achats dépassent de beaucoup le montant de 1000.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu d'augmenter la limite de la carte de crédit au montant de 3000.00\$.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2025-07-626

5.4 SOUMISSION POUR LA MISE À NIVEAU DE NOTRE SYSTÈME DE CAMÉRAS

ATTENDU QUE nos bâtiments ont été touchés par des actes de vandalisme récemment;

ATTENDU QU'après vérification, notre système de caméra ne protège pas nos bâtiments efficacement ;

ATTENDU QUE la firme Auger BC nous a fait une soumission pour modifier notre système afin que nos bâtiments soient couverts efficacement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Evelyne Lampron et résolu d'accepter les soumissions pour modifier le système de caméra du centre multifonctionnel et du bureau municipal.

Adoptée à la majorité des conseillers.

2025-07-627

5.5 TAUX PRÉFÉRENTIEL DE LOCATION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL POUR LES EMPLOYÉ(E)S DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'une demande de taux préférentiel pour les employés de la municipalité lors de la location du centre multifonctionnel nous a été présentée ;

ATTENDU QUE les citoyens de Saint-Samuel profitent déjà d'un taux préférentiel ;

EN CONSÉQUENCE, il a été rejeté à l'unanimité la possibilité d'offrir un rabais supplémentaire aux employés de la municipalité lors de la location du centre multifonctionnel.

Adoptée à la majorité des conseillers.

2025-07-628

5.6 RESTAURATION DE LA MÉTAL PLESS

ATTENDU QUE la pelle pour le déneigement du tracteur New Holland a besoin d'une mise à niveau pour la garder en bonne condition ;

ATTENDU QUE la pelle a encore une très bonne valeur et fonctionne très bien ;

ATTENDU QUE la municipalité désire garder ses équipements en ordre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu de procéder à la mise à niveau de la pelle métal pless.

Adoptée à la majorité des conseillers.

2025-07-629

5.7 DEMANDE D'APPUI FINANCIER de M. MARC ST-JEAN

ATTENDU QUE M. Marc St-Jean citoyen de Saint-Samuel participera mercredi le 6 août prochain à relever le défi de parcourir environs 200 km à vélo afin d'amasser des fonds ;

ATTENDU QUE les fonds amassés seront remis entièrement au Manoir Ronald Mc Donald de Québec ;

ATTENDU QUE la municipalité désire supporter M. St-Jean dans son défi et par la même occasion le Manoir Ronald Mc Donald ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu d'offrir une commandite de 200.00\$ à M. St-Jean.

Adoptée à la majorité des conseillers.

6. RAPPORT DES COMITÉS

2025-07-630

6.1 RAPPORT DU CLSC DE DAVELUYVILLE, JUIN 2025

ATTENDU QUE le fichier n'est pas disponible pour discuter du rapport du CLSC ;

EN CONSÉQUENCE, il est décidé à l'unanimité de reporter le point au prochain conseil.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 23 et s'est terminée aussitôt, car il n'y avait pas d'assistance.

8. VARIA

2025-07-631

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Evelyne Lampron de lever de la séance à 19 h 25. La séance est close.

«Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Martin Tourigny
Maire

Stéphan Emond
Directeur général
Greffier-trésorier

